

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
du COMITE-DIRECTEUR du MERCREDI 12 OCTOBRE 2022 à 17 heures 30
Salle des Fêtes à VERNEVILLE

Présents :

Pour l'Eurométropole de Metz

Mme LOGIN - MM. LEOMY (Amanvillers) ; SCHURCH (Gravelotte) ; Mme LAEUFFER (Jussy) ; MM. CLARIS (Lessy) ; GLESER - SCHMITT (Lorry lès Metz) ; POSTERA – GAVINA (Roncourt) ; **SEBBEN (1^{er} Vice Président)** – BESSON (St Privat la Montagne – MM. BOTELLA – CARL (Ste Ruffine) ; Mmes SPORMEYEUR - SUTTER (Saulny) ; FAVRE - LECLAIRE (Vaux) ; DIEUDONNE (Vernéville)

Pour la communauté de communes Pays Orne Moselle

MM. DOS SANTOS - REPERT (Amnéville) ; AUSESKY (Bronvaux) ; M. BOLTZ - Mme THOMAS (Clouange) ; M. MEOCCI (Marange Silvange) ; Mme DEMOURA (Montois la Montagne) ; MM. BENABID (Moyeuvre Grande) ; RISSER – DUMON (Rombas) ; **MATELIC (Président)** - SCHONS (Rosselange) ; COVALCIQUE (Ste Marie aux Chênes) ; MOUGIN – GOBBI (Vitry sur Orne)

Pour la communauté de communes Rives de Moselle

MM. PATRIGNANI – SPINELLI (Fèves) ; BIGOT (Gandrang) ; DE SANCTIS - D'AMORE (Mondelange) ; **Mme BAROTTE (2^{ème} Vice Présidente)** (Norroy le Veneur) ; MM. GIRCOURT - ARNOULD (Plesnois) ; Mme MONIER (Richemont) . MM. HENRY - PIRES (Semécourt) ; WILLAUME – Mme RUMML (Talange)

Communes

MM. SCHOENACKER (Ancy-Dornot) ; LEJEAU – LOIZEAU (Mars la Tour) ; POUGET - LEROY (Rezonville-Vionville)

Etaient absents et avaient donné procuration :

M. GERARD (Ancy Dornot)	à M. SCHOENACKER (Ancy Dornot)
M. FACHOT (Eurométropole - Jussy)	à Mme LAUEFFER (Eurométropole - Jussy)
Mme BECKER (Rives de Moselle – Norroy le Veneur)	à Mme BAROTTE (Rives de Moselle – Norroy le Veneur)
M. SCHMELTER (Rives de Moselle - Richemont)	à Mme MONIER (Rives de Moselle – Richemont)

Etaient absents, excusés :

Pour l'Eurométropole de Metz : MM. MULLER (Gravelotte) ; PHILIPPE (Lessy) ; DUCHE (Vernéville) ; **Pour la CCPOM :** Mme FERRER (Bronvaux) ; MM. LACAVA (Moyeuvre Grande) ; SCHWEIZER – STIBLING (Moyeuvre Petite) ; MULLER (Marange Silvange) ; NUCCI (Montois la Montagne) ; BROCKLY – Mme SUSANJ (Pierrevillers) ; M. KLAMMERS (Ste Marie aux Chênes) ; **Pour la Communauté de communes Rives de Moselle :** ; M. MANGONI (Gandrang) ; **Pour les communes :** M. GERARD (Ancy-Dornot) ; M. PERIN – Mme LABISSY (Puxieux) ; MM. HUMBERT – SPANG (Tronville)

Assistaient également à cette réunion :

Mme VANNI, maire de Montois la Montagne
Mme ROUSSEAU, maire de Norroy le Veneur
Mme MOLLENTHIEL, trésorière de Montigny Pays Messin

Monsieur MATELIC, Président du SIEGVO, remercie la municipalité de Vernéville pour son accueil du comité directeur du SIEGVO pour son assemblée générale et précise que c'est pour la 9^{ème} fois que le comité directeur du SIEGVO se réunit à Vernéville. Il passe ensuite la parole à M. DIEUDONNE, maire de Vernéville pour un mot d'accueil.

La Président fait part de la présence de deux maires non délégués, Mme ROUSSEAU, maire de Norroy le Veneur et Mme VANNI, maire de Montois la Montagne.

Monsieur MATELIC annonce ensuite les procurations et constatant que le quorum était atteint, passe à l'examen de l'ordre du jour.

I – APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES REUNIONS PRECEDENTES

Les procès verbaux de l'assemblée générale du mercredi 15 juin 2022 et de la réunion du bureau du comité directeur du mardi 13 septembre 2022 sont approuvés à l'unanimité.

II – DESIGNATION DES DELEGUES DE L'EUROMETROPOLE DE METZ – Modifications pour la commune de Roncourt

Suite à l'adhésion de la commune de Roncourt à l'Eurométropole de Metz actée par l'arrêté préfectoral n°2021-DCL/1-042 du 20 octobre 2021, le conseil métropolitain de l'Eurométropole a désigné ses délégués pour siéger au SIEGVO.

Le comité directeur installe, à l'unanimité, dans ses fonctions M. Antoine POSTERA délégué de l'Eurométropole de Metz au bureau du comité directeur et au comité directeur du SIEGVO et M. Joël GAVINA, délégué de l'Eurométropole de Metz au comité directeur du SIEGVO.

Adopté à l'unanimité

III – DESIGNATION DES DELEGUES DE LA CCPOM – Modification pour la commune de Vitry sur Orne

Le comité directeur installe à l'unanimité dans ses fonctions M. Anthony GOBBI, délégué de la CCPOM au SIEGVO. Cette désignation fait suite à la démission de Mme LAHEURTE du conseil municipal de la commune de Vitry sur Orne.

Adopté à l'unanimité

III bis – DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE DE MARS LA TOUR – Modification

Le comité directeur installe à l'unanimité dans ses fonctions M. Jacques LOIZEAU délégué de la commune de Mars la Tour au comité directeur du SIEGVO. M. LOIZEAU a été désigné délégué par le conseil municipal de Mars la Tour en remplacement de M. PELOSATO qui a démissionné du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

IV – DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Président présente les inscriptions complémentaires de la décision modificative n°2 qui s'équilibrent à la somme de 14 145,28 € en majoration en section d'investissement et pour un montant de 817 869,88 € en majoration en section de fonctionnement.

Mme LOGIN (Eurométropole de Metz - Amanvillers) : On peut se réjouir puisque je vois qu'on a plus de vente d'eau par rapport aux inscriptions du Budget Primitif. On va atteindre quasiment les chiffres de l'année dernière car les chiffres du CA 2021 faisait état d'environ 4 435 000 € de vente d'eau. Et pour la location des compteurs on peut encore plus se réjouir même si c'est un peu sous estimé par rapport à l'année dernière mais on ajoute 190 000 € ce qui veut dire, qu'en faisant un calcul rapide avec un compteur de 15 mm, on a 10 600 abonnés en plus. Donc c'est une très bonne nouvelle pour le SIEGVO. J'aurais bien voulu que vous nous expliquiez par rapport à l'électricité puisque entre la DM 1 et la DM 2 on a 840 000 € de plus on avait un budget de base au budget primitif de 560 000 €. Vous nous expliquez que par rapport à la hausse de l'énergie, vous avez fait une simulation et j'aurais voulu avoir des précisions par rapport au contrat car on se rend compte que ce poste est énorme par rapport au budget primitif du mois de mars.

M. MATELIC : Merci pour vos questions et il est vrai que par rapport à la facture énergétique, la DM est surtout centrée sur le paiement de nos factures en énergie qui sont depuis le 1^{er} juin multipliées par 5. Il nous faut au moins sur le budget 2022 résorber ce surcoût car nous n'avons pas de nouvelles recettes. Il est vrai que ce poste est important aujourd'hui et le sera encore plus à moins que l'on puisse bénéficier d'une aide de l'Etat. On est sur un accord cadre et à la date anniversaire on consulte les titulaires de l'accord cadre pour conclure un marché subséquent. Les 3 titulaires de l'accord était ENERGEM, ENGIE et EDF. Le seul qui a répondu sur le marché subséquent fin mai est ENERGEM avec un prix multiplié par 5, les deux autres n'ont pas fait parvenir d'offre. On a donc décidé de relancer un accord cadre pour avoir de nouveaux prestataire puisque on en avait plus qu'un. Le dossier a été retiré par 52 opérateurs mais nous n'avons réceptionné que 3 offres et on verra ce point un peu plus tard car la commission d'appel d'offres s'est réunie vendredi 7 octobre et a sélectionné deux opérateurs ENERGEM et OMEGA. Le gouvernement a toutefois fait l'annonce que pour le moment il fallait attendre pour souscrire un nouveau marché d'électricité on est donc toujours sur le marché subséquent souscrit avec ENERGEM fin mai avec un tarif multiplié par 5. On espère avec la consultation des opérateurs sur le nouvel accord cadre avoir un tarif un peu moindre. Avec chaque marché subséquent on a un prix pour un an.

Mme LOGIN (Eurométropole de Metz - Amanvillers) : Ce qui veut dire qu'avec cette dépense supplémentaire de 840 000 € on équilibre le budget ?

M. MATELIC : Effectivement on équilibre le budget.

Mme LOGIN (Eurométropole de Metz - Amanvillers) : Alors, on a bien plus de clients ?

M. MATELIC : pour le moment on a équilibré un budget, on n'a pas plus de client, c'est un document budgétaire et on a un budget équilibré sur l'année 2022.

M. GLESER (Eurométropole de Metz - Lorry lès Metz) : J'ai bien compris qu'effectivement on équilibre un budget sauf que les ressources budgétaires affichées ne sont pas dûes à des économies mais à des augmentations budgétaires. Aujourd'hui on va voter une DM sur des mesures qu'on va devoir prendre pour pouvoir la faire appliquer.

M. MATELIC : On vote une DM aujourd'hui déjà pour pouvoir honorer nos factures d'énergie

M. GLESER (Eurométropole de Metz - Lorry lès Metz) : On peut les honorer de différentes façons, on peut aller chercher des crédits sur la section d'investissement ou sur des économies en Fonctionnement. Pour l'instant nous n'avons pas l'exécution budgétaire du budget du SIEGVO mais j'ose imaginer que des dépenses en fonctionnement ne seront pas réalisées.

M. MATELIC : Effectivement on inscrit chaque année des dépenses en investissement qui ne seront pas réalisées (pour différents motifs) c'est pour cette raison que l'on ajuste ces dépenses lors des votes des décisions modificatives. Il y a des programmes de travaux dans des villes qui seront reportés. Je pense en particulier à la Ville de Clouange pour laquelle nous avions initialement prévus des crédits pour la réalisation de travaux qui ont été reportés par la Ville qui connaît des difficultés comme beaucoup d'autres communes.

La décision modificative n°2 est votée à la majorité avec 5 abstentions et 1 voix contre.

V – TARIFS REDEVANCE EAU, REDEVANCE DE PRELEVEMENT, ABONNEMENT COMPTEUR, FRAIS D'ACCES AU RESEAU, FRAIS DE FERMETURE ET DE REOUVERTURE DE COMPTEUR – MISE A JOUR DES TARIFS

Le Siegvo a conclu un marché de fourniture d'électricité afin d'alimenter ses différentes stations de pompage. Ce marché à tarif réglementé est arrivé à échéance le 31 mai 2022.

Le nouveau marché basé sur le coût d'électricité de la bourse européenne fixe un prix d'environ 5 fois supérieur au prix constaté l'année précédente. Soit un coût supplémentaire annuel d'environ 2 000 000 €

Une motion a été déposée afin d'alerter le gouvernement de cette situation.

Le contexte géopolitique mondial a provoqué également de fortes hausses sur le prix des matières premières et de l'énergie. Ces hausses impactent le tarif des pièces de raccordement et des tuyaux fonte que nous achetons.

Ainsi, afin de pouvoir équilibrer le budget et continuer à permettre d'assurer le programme de renouvellement des canalisations et des branchements, il est nécessaire d'augmenter les tarifs de l'eau et de l'abonnement compteur.

Parallèlement un plan d'économie a été mis en place sur les différents secteurs d'activité du SIEGVO, au niveau des bâtiments, de la production, de l'exploitation, de l'optimisation réseau, du bureau d'études, des achats, la vente d'eau – facturation, les ressources humaines, la communication et la flotte automobile.

Le Président présente un tableau comparatif des factures d'énergie entre 2021 et 2022 depuis juin jusqu'en septembre, les factures d'octobre n'étant pas encore parvenues au SIEGVO. On peut voir que le surcoût se monte à une somme totale de 557 575,92 €. On peut ainsi voir que le prix a été multiplié par 5 entre 2021 et 2022. Ce surcoût n'intègre pas encore les factures d'octobre, novembre et décembre.

Comparaison tarif 2021 / 2022								
Mois	2021			2022			Plus value (en € HT)	Comparaison entre prix 2021 et 2022
	Conso (en kW/h)	Tarif (en €HT)	Prix du kW/h	Conso (en kW/h)	Tarif (en €HT)	Prix du kW/h		
Juin	548 351	30 237,96	0,05514	556 970	159 324,79	0,28606	129 086,83	5,18749514
Juillet	753 816	41 483,09	0,05503	674 199	191 878,92	0,28460	150 395,83	5,171701066
Août	560 436	29 921,48	0,05339	632 185	180 995,62	0,28630	151 074,14	5,362494155
Septembre	597 174	31 855,95	0,05334	565 112	158 875,07	0,28114	127 019,12	5,270254107
							557 575,92	

D'autre part, les marchés de fournitures de tuyaux en fonte, des différentes pièces nécessaires à la construction des réseaux d'eau ainsi que les matériaux de remblaiement, ont été relancés car ces marchés arrivent à échéance au 31 décembre 2022. Les offres ont été analysées et font état de hausses détaillées ci-dessous :

Achats Fournitures Principales (Euros HT)							
	2019	2020	2021	Moyenne	Hausse 2023 (%)	Prévision 2023	Plus Value
VHM	272 382	306 344	293 887	290 871	30	378 132	87 261
Saint Gobain	173 446	287 653	234 383	231 827	60	370 924	139 096
Vaglio	77 964	52 404	92 334	74 234	10	81 657	7 423
						Total	233 781

Notre bordereau de prix des travaux réalisés en régie devra également être actualisé afin d'intégrer ces différentes hausses que l'on va subir au niveau de l'achat des tuyaux (marché ST GOBAIN), de l'achat des différentes pièces de raccordement et vannes nécessaires à la construction des réseaux (marchés VHM) et des matériaux de remblais des fouilles (marché VAGLIO).

C'est pour cette raison que des hausses du tarif d'eau et de l'abonnement compteur ont été proposés lors de la réunion du bureau du comité directeur du mardi 19 septembre 2022. Le risque de devoir augmenter nos tarifs avait également été évoqué lors de l'assemblée générale du mercredi 15 juin lorsque le comité directeur avait voté la motion pour dénoncer la hausse des tarifs de l'énergie.

La loi de finances rectificative comporte un volet pour que le bouclier tarifaire de 15 % soit également appliqué pour les collectivités. Pour les petites communes, ce sera de fait appliqué mais pour les communes plus importantes il faudra répondre à trois critères. Cependant il n'est pas prévu que ce bouclier tarifaire s'appliquera pour les EPCI.

C'est ainsi que pour pouvoir absorber ces différentes hausses et pouvoir continuer à assurer notre programme d'investissement de rénovation des réseaux d'eau potable, il est nécessaire de majorer nos tarifs. Si notre facture énergétique venait à baisser, nos tarifs seraient également révisés à la baisse.

Il est ainsi proposé :

- de ne plus appliquer de tarif dégressif pour la facturation de l'eau et de majorer le tarif de la redevance eau qui passerait de 0,98330 € H.T. à 1,20 € H.T.
- de majorer la surtaxe de Moyeuve Grande qui passerait de 0,4006 € H.T. à 0,50 € H.T. (le reversement de cette surtaxe par VEOLIA Eau a généré une recette de 169 099,03 € en 2021 pour la facturation de 2020)
- de maintenir la redevance de prélèvement à 0,07245 € H.T. par m³

- de majorer l'abonnement compteur mensuel suivant le diamètre de compteur exposé ci-après :

Calibre Compteur	Ancien Tarif €H.T.	Nouveau Tarif
15 mm	1,48046	3,99724
20 mm	1,48046	3,99724
25 mm	3,75812	10,14692
30 mm	4,48210	12,10167
40 mm	5,23857	14,14414
50 mm	11,24083	30,35024
60 mm	12,41310	33,51537
80 mm	20,27097	54,73162
100 mm	26,07895	70,41317
150 mm	36,10057	97,47154
200 mm	44,64171	120,53262
250 mm	47,80902	129,08435
300 mm	68,55687	185,10355

- de majorer les frais d'accès au réseau qui passeraient de 28,46 €H.T. à 39 €H.T.

- de majorer les frais de fermeture et de réouverture des compteurs qui passeraient de 34,13 €H.T. à 39 €H.T.

M. GLESER (Eurométropole de Metz - Lorry lès Metz) : Merci Vincent pour cette présentation. J'ai quelques interrogations et un constat de départ avec les éléments qui nous ont été donnés. Je ne vois pas aujourd'hui comment je justifie auprès de mes administrés l'augmentation dans sa globalité. On a un surcoût estimé à 1 800 000 € en électricité et 200 000 en pièces et autres ce qui fait un surcoût total de 2 000 000 €. Lorsqu'on regarde ce qui a été présenté comme surcoût on est entre 130 000 et 150 000 € d'électricité par mois ce qui ferait 1 800 000 € par an et il faudrait qu'on soit au taquet en exploitation pour y arriver et il doit y avoir un coût supplémentaire d'ajouté. Lorsque l'on regarde les recettes en face générées par ces hausses on est quasiment à 2 200 000 € soit un excédent de 200 000 € à 300 000 €. On a par ailleurs des mesures d'économie proposées qui ne vont pas à mon avis au fond des choses et sur lesquelles on devrait avoir un plan d'économie beaucoup plus drastique et pour lesquelles le SIEGVO devrait proposer d'autres pistes d'économie et de transition, quitte d'ailleurs à les financer. Ca ne me dérangerait pas d'ajouter 300 000 € sur le budget mais qui servent à financer de l'investissement sur du photovoltaïque, sur de la transition sur de la modernisation de certains équipements. Aucune des mesures d'économie proposées dans cette délibération ne génère des recettes en terme d'économie mais seulement des recettes en terme de facturation. Des points, sur lesquels on a eu l'occasion d'échanger, et qui me posent problème. Tu nous as parlé de la motion qui a été envoyée à différents acteurs publics, départementaux, régionaux et peut être même nationaux

Je voulais savoir si il y avait eu des retours, quelques pistes qui avaient été ouvertes je sais que le Député consulte et que le secrétaire général de la préfecture consulte aussi beaucoup. L'exercice n'est pas simple et il n'est pas simple pour nous en tant que délégué de justifier complètement ce qui nous est proposé aujourd'hui.

M. MATELIC : Merci de ton intervention. Sur la motion nous n'avons pas eu de retour. Effectivement, dans nos intercommunalités on a reçu le secrétaire général de la Préfecture.

Il y avait dernièrement une réunion d'élus sur Metz qui ont été reçus par le Préfet. Je n'ai pas pu y être présent mais des collègues qui y étaient ont pu échanger avec le Préfet et lui faire part des difficultés qu'ils rencontraient dans leur collectivité par rapport à la hausse des tarifs de l'énergie. Le plan d'économie exposé n'est pas un plan qui va ramener 1 000 000 € non plus mais par rapport à la transition énergétique ou écologique, on réfléchit à faire réaliser un audit énergétique ou modifier l'alimentation de nos petites stations par des panneaux solaires. Mais alimenter une station de pompage comme Roncourt par des panneaux photovoltaïques ce n'est pas réalisable au vu des besoins énergétiques de la station. Comme vous le savez, la station de pompage de Roncourt est en cours de rénovation et les nouvelles pompes qui ont été installées ont une consommation énergétique plus faibles que celles qui sont actuellement utilisées. Pour pouvoir faire face à nos dépenses d'énergie, il a fallu prendre une décision mais comme je le disais, si la situation venait à revenir à la normale, nous reviendrons à des tarifs plus bas. Il n'est pas question de faire une augmentation pour faire une augmentation.

M. GLESER (Eurométropole de Metz - Lorry lès Metz) : Je ne remets pas en cause le principe de l'augmentation mais il faut séparer les choses, on ne peut pas mélanger l'investissement et le fonctionnement. Je suis sur ce volet fonctionnement aujourd'hui et je n'arrive pas à retrouver dans les calculs l'équilibre financier qu'on nous annonce. L'augmentation est normale à condition qu'elle soit équilibrée par rapport aux dépenses provisionnées pour la fin d'année et l'année prochaine par rapport à ce qu'on connaît aujourd'hui. On est au dessus en terme d'augmentation et je considère qu'on a un surcoût. Si on compte entre 1 500 000 € et 1 800 000 € de dépenses d'énergie supplémentaire et si on rajoute 200 000 € de plus value sur les fournitures de pièces et autres, en sachant qu'en plus comme tu l'as dit, une partie sera refacturée de toute manière. Lorsqu'en face on est à 2 200 000 € de recettes supplémentaires générées par ces hausses, il y a un delta qui est relativement important. Un delta que va supporter l'utilisateur et c'est ce delta là qui me pose problème et qui n'est pas minoré des actions d'économie qui pourraient être mises en place sur un plan d'action 2022, 2023 qui nous permettrait d'amoinrir et d'avoir un surcoût qui soit mesuré, équilibré pour l'ensemble des usagers du SIEGVO. Je sais que c'est compliqué et qu'on est tous dans des situations compliquées financièrement. On l'est dans nos communes, on fait des choix, il y a des services qu'on arrête, des choses qu'on réduit, des éléments qu'on étudie à moyen terme et là je trouve que l'exercice n'est pas fait. C'est pour cette raison, que je ne peux pas dire que cette décision est équilibrée et remplit tous les objectifs qu'on doit se fixer en terme de gestion par rapport à cette crise qui nous touche mais qui touche aussi tous nos administrés sur tous les volets que ce soit énergétique, transport, mobilité et on sait qu'en plus on a des gens en précarité et en difficulté et ces décisions là il faut qu'on les pèse au plus juste de ce qui est nécessaire.

M. MATELIC : On est toujours sur le marché subséquent signé avec ENERGEM et le surcoût de 1 800 000 € sera certainement atteint. Il faut qu'on assure le paiement de nos factures d'énergie et on a régulièrement des problèmes de trésorerie qui nous oblige à faire des choix dans le paiement de nos factures. Et comme je l'ai déjà dit si la situation s'améliore on reverra les tarifs à la baisse.

Mme LOGIN (Eurométropole de Metz - Amanvillers) : Le marché subséquent qui va être relancé s'appliquera bien du 1^{er} juin 2023 au 1^{ER} juin 2024 ?

M. MATELIC : On est pour le moment sur l'ancien accord cadre, la commission d'appel d'offres a choisi deux opérateurs pour le nouvel accord cadre et lorsque le moment sera opportun, on consultera ces deux opérateurs pour le marché subséquent.

Mme LOGIN (Eurométropole de Metz - Amanvillers) : Mais comment peut-on casser un marché sur lequel on est engagé jusqu'au 31 mai 2023 ?

M. DUREAU : On a consulté les 3 titulaires de l'accord cadre et nous n'avons réceptionné que la réponse d'ENERGEM avec un tarif 5 fois supérieur au précédent. Lorsque l'on a vu ces tarifs on a décidé de ne pas repartir sur un an, en sachant que le gouvernement conseillait aux collectivités de ne pas signer de nouveaux marchés. Pour le moment, on est hors marché et on ne s'est pas engagé sur une durée donc on peut le dénoncer quand on veut. C'est pour cette raison qu'une consultation pour un nouvel accord cadre a été relancée et on va attendre une période plus propice pour signer le marché subséquent. Aujourd'hui si on consulte pour un tarif, on dispose de 24 heures pour donner une réponse

Mme LOGIN (Eurométropole de Metz - Amanvillers) : J'aurais une question par rapport à ces accords cadre. Il y en a un qui a été signé en 2016 jusque 2020, ensuite le bureau du 21 mai 2019 a relancé un nouvel cadre à compter de 2020 pour 4 ans donc jusqu'en 2024. Donc aujourd'hui, on est encore sur cet accord cadre avec les marchés subséquents ?

M. MATELIC : Nous ne sommes plus sur l'accord cadre aujourd'hui

Mme LOGIN (Eurométropole de Metz - Amanvillers) : Donc il n'a pas été signé en 2020 ?

M. MATELIC : les tarifs du marché subséquent signé fin mai sont maintenus jusqu'au 31 décembre.

Mme LOGIN (Eurométropole de Metz - Amanvillers) : Je peux vous dire que ce n'est pas le moment de négocier des tarifs d'électricité pour 2023.

M. MATELIC : Il faut quand même qu'on prenne une décision sur nos marchés et qu'on ait un fournisseur d'électricité.

M. DUREAU : On a trois mois pour notifier ce nouvel accord cadre et pour pouvoir ensuite consulter les deux prestataires retenus. Les tarifs que l'on a eu d'ENERGEM sont maintenus jusqu'au 31 décembre.

Mme LOGIN (Eurométropole de Metz - Amanvillers) : J'ai peur pour la signature du marché de 2023.

M. MATELIC : On n'a pas le choix il faut qu'on signe cet accord cadre et qu'on consulte. Effectivement, pour l'instant il n'est pas conseillé de consulter et si on le fait maintenant on risque d'avoir encore une augmentation plutôt qu'une réduction des tarifs.

Mme LOGIN (Eurométropole de Metz - Amanvillers) : Je vous conseille de prendre une assistance à maîtrise d'ouvrage pour vous faire aider. Je vais vous donner un exemple, HAGANIS, les tarifs de 2023, ils les ont négocié en 2020. Ma question était au niveau de la répartition des augmentations, par rapport à l'abonnement compteur c'est bien défini que c'est le robinet avant compteur, le compteur et le clapet. Aujourd'hui, on a un abonnement annuel de 17,76552 € H.T., avec les tarifs que vous nous proposez on passerait à un abonnement annuel de 47,96688 € H.T. et je ne vois pas ce que l'énergie a à voir avec le compteur et le clapet. Pour moi l'énergie n'a rien à voir car ce n'est pas les pompes. Ca représente 170 % de plus. Maintenant si on revient sur la part Eau, si on part sur une consommation annuelle de 120 m³, on arrivait avec le tarif actuel à une facture de 124,48 € TTC et avec l'augmentation on va passer à 151,92 € TTC. Donc, on voit que ce n'est pas l'eau qui paie l'eau, c'est l'abonnement compteur qui va supporter l'augmentation des tarifs de l'énergie. Et ce qui fait sur une facture de 120 m³, avec l'abonnement compteur, actuellement on paie 143,23 € TTC, on paiera 202,53 € TTC soit une augmentation de 59,30 € TTC. Il faut que vous ayez conscience de ces chiffres. Si les prestataires d'assainissement augmentent autant.

M. MATELIC : on est pas à l'abri que les prestataires d'assainissement augmentent aussi leurs tarifs. Eux aussi ont des factures d'énergie plus importantes et on ne sait pas dans quelle proportion, ces tarifs vont augmenter.

Mme LOGIN (Eurométropole de Metz - Amanvillers) : Je peux rassurer les communes qui sont sur le réseau d'Haganis, ça n'augmentera normalement pas car ils ont signé un contrat d'énergie sur plusieurs années. Je veux alerter parce que même si on fait des économies d'eau, on ne le verra pas sur nos factures puisqu'on nous fait payer de l'abonnement.

M. MATELIC : Comme je l'ai expliqué au bureau, on en a parlé sur ce choix de répartition et de mettre une partie sur l'eau et une partie sur l'abonnement compteur. Si on prend la moyenne de l'abonnement compteur chez un opérateur d'eau c'est entre 50 et 60 €, au SIEGVO on était à 17 €. On a essayé de mixer à la fois sur l'augmentation de la redevance Eau et à la fois sur l'abonnement compteur, c'est ce qui a été proposé et validé au bureau.

M. CLARIS (Eurométropole de Metz - Lessy) : Je vais prendre un peu le contrepied des interventions précédentes et je vais défendre le projet que je trouve équilibré. Je fais un peu d'historique, depuis 8 ans que je siège au comité directeur du SIEGVO, on n'a jamais pratiqué d'augmentation importante, on a fait une gestion au plus proche de coûts réels et si on a décidé au dernier bureau de faire cette augmentation, ça nous a pas fait rire car nous payons nous aussi. Il ne faut pas l'oublier car on fait partie des administrés. J'ai entendu que l'augmentation était largement supérieure. Tout dépend comment on prend les chiffres car je ne la trouve pas supérieure de 200 000 € mais de 36 000 €. On nous dit qu'on ne sait pas comment justifier auprès des administrés, je le comprends. Pour ma part, j'en ai parlé au conseil municipal et avec mon maire qui a convenu qu'il n'y avait pas vraiment d'autre solution.

M. CLARIS (Eurométropole de Metz - Lessy) (suite)

On peut aller plus loin certes, ce que j'aurais voulu entendre de la part des intervenants, ce sont des contre propositions. La seule contre proposition qu'on a eu, c'était lors du bureau du comité directeur, où on nous a dit, il faut vendre le parc immobilier. Outre le fait, qu'on n'est pas sûr de récupérer les 2 000 000 € recherché, loin de là, outre le fait que les logements sont occupés en grande partie, notamment par nécessité absolue de service, c'est, excusez moi le terme anglosaxon, du «One shot». Qu'est ce qu'on fera l'an prochain ? Ou est ce qu'on ira trouver les 2 000 000 €.

On va pas assez loin dans la transition écologique ? Je sais que c'est la tarte à la crème actuellement, je ne vais pas lancer de polémique là-dessus mais sur les petites stations, on peut l'envisager. Sur une grosse station, comme Roncourt, à mon avis avec les pompes de force il va falloir une sacré surface de panneaux photovoltaïques. Sans compter que l'écologie du panneau photovoltaïque reste à démontrer parce que quid lorsqu'il arrive en fin de vie. J'attends toujours une réponse que personne n'a été capable de nous donner à l'heure actuelle. Ensuite, les économies sur les investissements, on est tous d'accord que si on arrête d'investir c'est reculer pour mieux sauter. L'Etat l'a fait pendant 60 ans, notamment sur les budgets de la justice, des armées et autre et on voit dans quel état on est aujourd'hui, on est obligé d'en rajouter au bout en permanence. Alors si c'est ça qu'on veut, il faudra aussi le justifier auprès des administrés. Ensuite les économies sur le fonctionnement, tout le monde sait jusqu'à présent et on est bien placé dans les mairies pour savoir que là aussi c'est du « one shot » et on fait ce qu'on peut et qu'on est un peu arrivé au bout du rouleau dans ce domaine là. Je dis que c'est une proposition, elle fait rigoler personne, mais elle me paraît parfaitement équilibrée et si on est pas d'accord, je peux le comprendre. Mais après avoir dit qu'on est pas d'accord, qu'est ce qu'on fait ?

M. GLESER (Eurométropole de Metz - Lorry lès Metz) : On a jamais dit qu'il fallait réduire les investissements. Au contraire, si on devait demain augmenter les investissements c'est des mesures qui pourraient être comprises par nos administrés. D'autant qu'on a connu ces dernières années des restrictions d'eau très importantes et on se doit tous d'avoir des réseaux d'eau les plus sécurisés possible, donc ce n'est pas ce qui a été dit. On se remet pas en cause l'augmentation on dit juste qu'elle est disproportionnée par rapport à la réalité aujourd'hui du marché de l'énergie qu'on connaît. On ne peut pas anticiper un marché de l'énergie de l'année prochaine. Ce qui me gêne c'est les 400 à 500 000 € qui se ballade, parce que je n'ai pas d'autre terme, entre les dépenses prévisionnelles et les recettes prévisionnelles qui, pour l'instant m'interroge et sur lesquelles je ne sais toujours pas répondre. Ca fait ½ heure qu'on discute je ne sais toujours pas répondre où sont entre les 1 800 000 € de dépenses, les 2 200 000 € plus les recettes qui ne sont pas chiffrées dans la délibération et les efforts d'économie que le SIEGVO affiche. Je veux juste savoir où est la différence. Si on me dit qu'il y a 500 000 € de difficultés de trésorerie ou de fond de roulement qu'on a pas et que pour les avoir il faut augmenter, je dis OK allons y mais pour l'instant ce n'est pas le cas on est pas à 0,1 € de plus sur le mètre cube d'eau, on est sur un étiage beaucoup plus important. On n'est pas en train de se questionner pour 10 000 ou 15 000 €. Quant aux solutions, on n'est pas en train de remettre en cause les solutions qui sont proposées, je dis juste que je ne suis pas d'accord sur les volumes mais vous pouvez me démontrer le contraire.

M. CLARIS (Eurométropole de Metz - Lessy) : sur les chiffres on n'est pas du tout d'accord parce je n'ai pas 400 000 € qui se ballade et quand je prends 1 800 000 € + 223 000 € j'arrive à un peu plus de 2 000 000 € et on arrive à 2 136 000 € de recettes projetées, on peut dire qu'il y a un peu plus de 100 000 € mais on est loin des 400 000 €. Après on nous dit qu'il ne faut pas négocier maintenant, certes, alors qu'est ce qu'on fait on prend le risque que ça augmente ?

M. MATELIC : on a qu'un seul opérateur qui a répondu pour le marché subséquent, c'est pour cette raison qu'on a relancé un accord cadre pour avoir plusieurs opérateurs pour négocier. Avec ce nouvel accord, on a deux opérateurs qui sont ENERGEM et OMEGA. Ce n'est pas sûr que le tarif qui sera proposé sera moindre il sera peut être plus élevé.

Mme LOGIN (Eurométropole de Metz - Amanvillers): sur les tableaux de bord qui nous ont été remis, on voit qu'au 30 septembre, on est à 55 % de réalisation en section de fonctionnement, donc on a de la marge dans ce qu'on avait voté. Après, puisque M. CLARIS dit qu'on ne fait pas de proposition, je vais en faire. Je propose qu'on fasse des motions puisque là on est sur 6 ou 7 tarifs, pour savoir si on est d'accord pour supprimer le tarif dégressif... Je comprends mieux la DM ça veut dire qu'on augmente au 1^{er} novembre car on voit qu'on tient déjà compte de deux mois d'augmentation. On a équilibré un budget en sachant qu'il y aurait déjà l'augmentation. Ce que je propose c'est que on prenne une décision pour les deux mois qui viennent et on voit qu'on a de la marge dans l'exédent de fonctionnement et qu'on se revoit au mois de décembre lorsque vous aurez les nouveaux tarifs d'électricité. Je peux vous dire que, j'espère me tromper, on sera supérieur aux tarifs qu'on a actuellement. Je travaille un petit peu actuellement sur le sujet et je propose donc qu'on se revoit au mois de décembre et qu'on décide de l'augmentation pour 2023. Je peux vous dire que l'énergie en 2023 sera plus chère qu'en 2022. Je pensais qu'on avait signé au moins jusqu'au 31 mai 2023. Je propose qu'on augmente l'abonnement de 5 %, parce que l'abonnement doit payer la partie abonnement et la partie Eau doit payer l'énergie de l'eau et qu'on passe de 0,98330 € H.T. à 1,13 € H.T. ce qui fera sur une facture estimée une augmentation intermédiaire à 162 € au lieu de 202 € et qu'on se revoit au mois de décembre lorsqu'on aura tous les éléments pour prendre une décision sur l'augmentation 2023. Pour la surtaxe de Moyeuve Grande, je ne sais pas ce que ça peut représenter, la redevance de prélèvement ce n'est pas une recette pour le SIEGVO, c'est reversé à l'Agence de l'Eau. Je fais donc la proposition qu'on passe de 1,48 € à 1,56 €. D'ici décembre, l'Etat aura précisé si quelque chose sera fait pour les opérateurs d'eau.

Mme SUTTER, délégué de l'Eurométropole de Metz (Saulny) : Dans les propositions, il y a aussi la suppression de la tarification dégressive, on ne peut pas faire à l'inverse et fixer un tarif progressif, je ne sais pas si ça existe. Cela permettrait de limiter la consommation d'eau et je sais que la consommation moyenne c'est 120 m³ environ pour un foyer de 4 personnes. On pourrait fixer un tarif jusqu'à 150 m³ et au-delà faire des tranches par 100 m³ et augmenter au fur et à mesure le coût du mètre cube. La transition écologique passe aussi par les économies d'eau et devient une denrée rare et ça peut inciter les gens à faire attention à leur consommation. Ça pourrait être une piste pour rentrer plus d'argent.

Mme SUTTER, délégué de l'Eurométropole de Metz (Saulny) (suite)

J'aimerais aussi que si on devait prendre une décision d'augmentation qu'elle puisse être provisoire parce qu'on ne sait pas comment ça peut évoluer, il y a des négociations au niveau de l'Europe pour que l'électricité ne soit plus indexée sur le gaz mais soit vraiment indexée sur l'électricité ce qui serait en faveur de la France puisqu'on la produit notre électricité. Avec de l'espoir, ça pourrait peut être baisser et il faudrait qu'il y ait ce mot provisoire pour qu'on puisse revoir.

M. LEOMY, délégué de l'Eurométropole de Metz (Amanvillers) : j'aurais voulu savoir quel processus va être mis en œuvre pour que les gens paient qu'à partir du 1^{er} novembre et pas sur toute l'année.

M. MATELIC : Le tarif va s'appliquer à compter du 1^{er} novembre et le logiciel calcule la facture au prorata temporis en fonction des dates de relève. La plupart des factures qui vont être calculées en fin d'année le seront avec des relevés qui iront au plus tard début novembre. Très peu de factures seront impactées par ces hausses de tarif et dans des proportions minimes. Merci pour vos interventions, on va passer au vote de ce point avec les propositions d'augmentation qui ont été présentées dans la délibération. On fera un point d'étape en début d'année pour voir où on en est sur les tarifs de l'énergie. Et je rappelle que si on doit réajuster ces tarifs on les réajustera.

Le comité directeur, à la majorité, avec 6 abstentions et 5 voix contre décide d'appliquer à compter du 1^{er} novembre 2022 les tarifs suivants :

Redevance Eau

- a) Communes membres du SIEGVO
1,20 € H.T.
- b) Surtaxe de Moyeuve Grande
0,50 € H.T.

Redevance prélèvement

0,07245 € HT / M³

Abonnement compteur mensuel

Calibre Compteur	€HT	Calibre Compteur	€HT
15 mm	3,99724	60 mm	33,51537
20 mm	3,99724	80 mm	54,73162
25 mm	10,14692	100 mm	70,41317
30 mm	12,10167	150 mm	97,47154
40 mm	14,14414	200 mm	120,53262
50 mm	30,35024	250 mm	129,08435
		300 mm	185,10355

Frais d'accès au réseau

39,00 € H.T.

Frais de fermeture et de réouverture de compteur

39,00 € H.T.

Il est rappelé qu'une taxe sur la valeur ajoutée réduite de 5,5 % s'applique sur l'ensemble de ces tarifs.

VI – ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT DE L'ELECTRICITE ET SERVICES ASSOCIES

Le comité directeur autorise à la majorité avec 7 abstentions et 1 voix contre le Président à signer l'accord cadre pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés avec les sociétés ENERGEM et OMEGA ainsi que les marchés subséquents qui en découleront pour la durée de l'accord cadre, soit 5 ans.

Mme LOGIN (Eurométropole de Metz - Amanvillers) : Je ne pense pas qu'on puisse signer un accord cadre sur une durée de 5 ans.

Nathalie MARTIGNON, Responsable administrative SIEGVO : Le SIEGVO, en tant que fournisseur d'eau est une entité adjudicatrice et la durée maximale d'un accord cadre est différente que pour un pouvoir adjudicateur et la durée peut être de 5 ans.

Mme LOGIN (Eurométropole de Metz - Amanvillers) : je n'ai toujours pas compris où en était avec l'ancien accord cadre.

M. MATELIC : il n'y a plus d'accord cadre aujourd'hui, c'est pour cette raison que l'on en a relancé un nouveau. On a des tarifs jusqu'au 31 décembre 2022.

Julie JAMAN, Responsable du service production : l'accord cadre s'est terminé au 31 mai 2022.

VII – ACCORD CADRE DE FOURNITURES 5 LOTS – ATTRIBUTION DES ACCORDS CADRES

Le comité directeur autorise à l'unanimité le Président à signer les accords cadre de fournitures suivants conformément aux décisions prises par la commission d'appel d'offres lors de la réunion du vendredi 7 octobre 2022 :

LOT N°1 – FOURNITURE DE MATERIELS SPECIFIQUES POUR BRANCHEMENT EAU – COLLIERS DE PRISE EN CHARGE

Marché à bons de commande avec montants mini 45 000 € H.T maxi 180 000 € H.T. avec la société VHM HEINRICH Canalisations.

LOT N° 2 FOURNITURE DE MATERIELS POUR LA DEFENSE INCENDIE ET GROSSES PIECES DE ROBINETTERIE FONTAINERIE

Marché à bons de commande avec montants mini 50 000 € HT maxi 200 000 € HT avec la société VHM HEINRICH Canalisations.

LOT N°3 – FOURNITURE DE MATERIELS SPECIAUX POUR ADDUCTION D'EAU POLYETHYLENE ET PIECES DE BRANCHEMENT ET DE REPARATION.

Marché à bons de commande avec montants mini 70 000 € HT maxi 280 000 € HT. avec la société VHM HEINRICH Canalisations.

LOT N°4 – FOURNITURE DE TUYAUX ET RACCORDS DE DIFFERENTS DIAMETRES EN FONTE DUCTILE.

Marché à bons de commande avec montants mini 200 000 € HT maxi 800 000 € HT. avec la société ST GOBAIN PAM S.A.

LOT N°5 - FOURNITURE DE MATERIAUX DE REMBLAIS CALCAIRE ET DECHARGE

Marché à bons de commande avec montants mini 25 000 € HT maxi 100 000 € HT. avec la société VAGLIO.

Adopté à l'unanimité

VIII – ADMISSION EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES

Le comité directeur, à l'unanimité, décide d'admettre en créances éteintes une somme totale de 8 225,47 € imputée au compte 6542 – créances éteintes – ventilée comme suit :

- 5 589,28 € pour l'eau (eau, compteur, redevance de prélèvement)
297,33 € pour la T.V.A.
- 1 452,47 € pour la redevance pour pollution domestique
84,43 € pour la T.V.A. sur la pollution domestique
- 688,52 € pour la redevance pour modernisation des réseaux de collecte
67,26 € pour la T.V.A. sur la redevance pour modernisation des réseaux de collecte
- 46,18 € relative à des factures de travaux.

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'impose à toute action en recouvrement (clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.).

Adopté à l'unanimité

IX – REPRISE SUR PROVISION POUR CREANCES IRRECOUVRABLES

Par délibération en date du mercredi 5 octobre 2016, le comité directeur avait constitué une provision pour dépréciation des actifs circulants d'un montant de 1 000 000 €. Cette provision avait été constituée pour évaluer le risque des créances admises en non-valeur.

Le comité directeur, à l'unanimité, décide de reprendre la provision au compte 7817 du montant des créances admises en non valeur imputées au compte 6541 et du montant des créances éteintes imputées au compte 6542.

Adopté à l'unanimité

X – CALENDRIER DES REUNIONS POUR L'ANNEE 2023

CALENDRIER DES REUNIONS POUR L'ANNEE 2023

		Date et ordre du jour sommaire et prévisionnel
1	Assemblée générale Présentation des vœux du SIEGVO Salle des Fêtes du Fort Chabrol à Rosselange	Vendredi 27 janvier 2023 Une assemblée générale supplémentaire sera consacrée au débat d'orientation budgétaire de l'année 2023. Cette assemblée sera suivie de la présentation des vœux du SIEGVO.
2	Bureau du Comité directeur	Mardi 14 février 2023 à 17 heures 30 Compte Administratif 2022 + reports + Affectation du résultat Présentation du budget primitif 2023
3	Assemblée Générale Salle Maurice Chevalier à AMNEVILLE	Mercredi 8 mars 2023 à 17 heures 30 Vote des documents présentés au Bureau
4	Bureau du comité directeur	Mardi 16 mai 2023 à 17 heures 30 Présentation du Rapport Annuel Décision modificative
5	Assemblée générale Salle des Fêtes à VAUX	Mercredi 14 juin 2023 à 17 heures 30 Vote du rapport annuel et décision modificative présentés au Bureau
6	Bureau du Comité Directeur	Mardi 12 septembre 2023 à 17 heures 30 (sous réserve) Décision modificative
7	Assemblée Générale Salle saint Jacques à RICHEMONT	Mercredi 11 octobre 2023 à 17 heures 30 Vote des documents présentés au Bureau

Dans la mesure du possible, les questions qui seront soumises au vote du Comité directeur, seront discutées au préalable lors de la réunion de bureau qui précédera l'assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Fait à Amanvillers, le 24 octobre 2022
Le Président du SIEGVO,

V. MATELIC